

Direction des Ressources et des Moyens
Secrétariat Général aux Affaires Départementales

Spécial n° 1 de JUIN 2015
N° 2015 06 01

Mardi 02 juin 2015

Recueil

l'O

Actes Administratifs
Préfecture de l'Orne

www.orne.pref.gouv.fr

→ Publications

→→ Catalogue des publications légales

→→→ Recueil des actes administratifs

SOMMAIRE DETAILLE

DIRECTION DES RESSOURCES ET DES MOYENS

Bureau des Ressources Humaines

Arrêté portant organisation de la préfecture de l'Orne et fixant les attributions des directions et des bureaux

Nominations au 02/06/2015 :

Monsieur Amaury LEBRETON, Chef du Bureau du contrôle de légalité

Madame Claudine CHALMEL, Chef du Bureau des élections et de la réglementation

Madame Armelle ROUSSET, Chef du bureau des finances des collectivités

Madame Béatrice BERTIN, Chef du bureau de l'intégration et de l'immigration

M Yann PALLIER, adjoint au chef du bureau de l'intégration et de l'immigration

Madame Marie-Paule LEROY, Chef du bureau des titres d'identité et plate-forme inter-régionale des passeports

Madame Annick HUETTE, Adjointe au chef du bureau des titres d'identité et plate-forme inter-régionale des passeports

Monsieur Hugues CUNEGATTI, Chef du bureau des usagers de la route

M Michel MARSIL, Adjoint au chef du bureau des usagers de la route

Monsieur Reunan LE MAGADOU, Chef du bureau des ressources humaines

Madame Patricia BRIONNE, Adjointe au chef du bureau des ressources humaines

Monsieur Raymond IRIART SORHONDO, Chef du bureau de l'immobilier, de la logistique et du budget,

Madame Laure CHARTRAIN, Adjointe au chef du bureau de l'immobilier, de la logistique et du budget

Monsieur Ange MARQUET, Chef du bureau de la gestion de la cité administrative

Madame Edith RUAULT, Chef du service départemental de la communication interministérielle

SECRETARIAT GÉNÉRAL AUX AFFAIRES DÉPARTEMENTALES

Arrêté donnant délégation de signature à M. Michel Jacques, Directeur des Ressources Humaines et des Moyens et organisant sa suppléance

Arrêté organisant les délégations de signature au sein de la Direction des Libertés Publiques et des Collectivités Locales



PRÉFET DE L'ORNE

SECRETARIAT GENERAL

**ARRETE
PORTANT ORGANISATION DE LA PREFECTURE DE L'ORNE
ET
FIXANT LES ATTRIBUTIONS
DES DIRECTIONS ET DES BUREAUX**

LE PREFET,
Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2013 portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Orne et fixant les attributions des directions, des services et des bureaux de la Préfecture de l'Orne,

Vu l'avis du Comité Technique Départemental en sa séance du 7 mai 2015,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne,

ARRETE

ARTICLE 1 - Les attributions du **CABINET** sont les suivantes :

Assistance de direction

1-A / BUREAU DU CABINET :

Sécurité et sûreté
Prévention de la délinquance
Représentation de l'Etat (protocole, cérémonies patriotiques, visites officielles, déplacements du préfet)
Distinctions honorifiques
Affaires politiques et interventions
Polices administratives (armes, vidéo-protection...)
Expulsions locatives
Gestion des chauffeurs
Gestion de la conciergerie

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSEE DE MANIERE IMPERSONNELLE A L'ADRESSE SUIVANTE :
MADAME LE PREFET DE L'ORNE - B.P. 529 - 61018 ALENÇON CEDEX
Internet : <http://orne.gouv.fr>

-3-

3-B/ BUREAU DE L'IMMOBILIER, DE LA LOGISTIQUE ET DU BUDGET

Gestion administrative de l'immobilier de l'Etat
Élaboration et suivi des budgets immobiliers (EMIR/PNE/309)
Élaboration et suivi du BOP 333
Mutualisations et achat (marchés publics)

Gestion du BOP 307 : budget de fonctionnement (HT2)
Suivi de chorus et NEMO
Contrôle de gestion budgétaire

Gestion administrative des aspects logistiques de la préfecture et des sous-préfectures
Maintenance et entretien du patrimoine
Encadrement des équipes techniques

Accueil Général
Archivage/ Documentation
Courrier
Reprographie- imprimerie

3-C/ BUREAU DE LA GESTION DE LA CITE ADMINISTRATIVE (GCA):

Accueil physique et téléphonique de la cité administrative

Entretien des parties communes de la cité administrative

Pilotage de la maintenance du patrimoine immobilier

Coordination des mesures d'hygiène et de sécurité au sein de la cité administrative

Chargé de la prospective en matière de mutualisations au sein de la cité

ARTICLE 4 - Les attributions de la **DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES** sont ainsi fixées :

4-A/ BUREAU DES USAGERS DE LA ROUTE :

Certificats d'immatriculation
Contrôle des professionnels de l'automobile
Fourrière automobile

Commission départementale de sécurité routière

Permis de conduire - commissions médicales et procédures d'agrément

Régie de recette

Autos-Ecoles

Taxis et petites remises

Épreuves Sportives

-2-

1-B/ SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE LA DÉFENSE ET DE LA PROTECTION CIVILE

Défense :

Défense civile (Vigipirate, NRBCE, Iode)
Défense économique (intelligence économique, SAIV)
Défense sanitaire (pandémie, épizootie)
Sécurité et inventaire des timbres et cachets

Protection civile

Déminage
Alerte météorologique
Pollutions
Campagnes de prévention (monoxyde de carbone, noyade, défenestration, incendies domestiques...)
Visite de sécurité des ERP pour la lutte contre l'incendie
Grandes manifestations
Catastrophes naturelles
Secourisme
INPT
Plans de secours
Suivi des PCS

1-C/ SERVICE DEPARTEMENTAL DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Élaboration et mise en œuvre du plan de communication des services de l'État
Communication interne et externe
Relations avec la presse
Veille médias, blogs
Utilisation des réseaux sociaux
Gestion du site internet départemental de l'Etat et intranet
Rédaction d'un magazine électronique
Organisation des journées thématiques

ARTICLE 2 - Les attributions suivantes sont exercées sous l'autorité directe du **Secrétaire Général** :

Contrôle de gestion, démarches « qualité », animation du changement et contrôle interne financier

Mission contentieux et affaires juridiques :

- Suivi des dossiers contentieux de l'Etat
- Référé TELERECOURS
- Conseil juridique
- Correspondant CADA de la Préfecture et des DDI
- Gestion et suivi des crédits du Programme 216 action 6 du ministère de l'intérieur.

Politique de la ville
Mission interministérielle et de l'arrondissement chef-lieu

ARTICLE 3 - Les attributions de la **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS** sont ainsi fixées :

3-A/ BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES

Ressources humaines :
Gestion du BOP 307 : masse salariale (T2)
Rémunérations
Hygiène et sécurité
Action sociale
Gestion des personnels
Suivi des concours et recrutements
Suivi de la formation
Délégations de signature

-4-

4-B BUREAU DU CONTROLE DE LEGALITE :

Contrôle de légalité et conseils aux collectivités locales (communes, établissements publics de Coopération intercommunale, département, SDIS, centre de gestion et office public d'HLM, parc naturel régional)
Intercommunalité
Urbanisme
Commande publique
Affaires scolaires
Fonction publique territoriale
Chambres consulaires du département

Procédures particulières liées à l'urbanisme, à la protection de la ressource en eau et prérogatives de puissance publique, organisation des enquêtes publiques en matière d'énergies renouvelables, dossiers relatifs aux crématoriums, funérariums et extensions de cimetières

Établissement de la liste des commissaires enquêteurs

Préparation dossiers CODERST

Protection des sites et paysages, développement des énergies renouvelables, procédures d'expropriation

4-C/ BUREAU DES FINANCES DES COLLECTIVITES

Finances :

Mandatement des finances de l'État

Dotations :

Gestion de la dotation d'Équipement des territoires ruraux et autres dotations (DDU, FAL, FAI, FDACR)
Gestion du FNADT et suivi du CPER (contrat de projet État- Région)
Pôles d'excellence ruraux
Subvention exceptionnelle du ministère de l'Intérieur
Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)
Gestion des concours financiers de l'État aux collectivités

Contrôle budgétaire et affaires financières

4-D/ BUREAU DE L'INTEGRATION ET DE L'IMMIGRATION :

Titres de séjour et d'identité républicains
Regroupement familial
Demandes d'asile
Titres de voyage
Visas
Éloignements
Acquisition et perte de la nationalité française

4-E/ BUREAU DES TITRES D'IDENTITÉ ET PLATE-FORME INTER-RÉGIONALE DES PASSEPORTS

Instruction et validation des demandes de passeports biométriques de droit commun pour les régions Basse et Haute Normandie
Instruction des demandes de cartes nationales d'identité du département de l'Orne
Oppositions à sortie de territoire
Carnet de circulation
Délivrance de duplicata permis de chasse

4-F/ BUREAU DES ELECTIONS ET DE LA REGLEMENTATION

Élections politiques et professionnelles :
- révision des listes électorales, suivi des tableaux rectificatifs et statistiques
- suivi des bureaux de vote
- désignation des délégués de l'Administration

ARTICLE 5 - Les attributions du **SERVICE INTERMINISTÉRIEL DÉPARTEMENTAL DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (service rattaché au Secrétaire Général)** sont ainsi fixées :

Au sein des services de la préfecture, des sous-préfectures et des directions départementales interministérielles :

Administration réseau :
Administration du domaine
Administration de la messagerie
Maintenance des serveurs

Déploiement des matériels et des logiciels

Maintenance des matériels et connexions/Assistance aux utilisateurs

Systèmes de communication :
Téléphonie
Transmissions/Radio
Gestion du standard

ARTICLE 6 - Les attributions de la Sous- Préfecture de **MORTAGNE AU PERCHE** sont ainsi fixées :

Pôle accueil du public et réglementation :

- **Associatif et cultes :**
- RUP et associations culturelles
- Dons et legs
- Générosité publique, bienfaisance
- Associations loi de 1901
- Association syndicale
- Laïcité
- Organisation de l'Aid el Kédir
- Désaffectation des locaux cultuels
- **Réglementation :**
- Jury d'assises
- Déclaration d'option
- Ventes en liquidation
- Annonces judiciaires et légales

ARTICLE 10 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Orne.

ALENÇON, le 2 juin 2015

Le Préfet,

Isabelle DAVID

Pôle Collectivités locales :

Contrôle de légalité et conseil aux collectivités locales (communes et établissements publics de coopération intercommunale) : fonctionnement des institutions locales, domanialité publique, intercommunalité, urbanisme, affaires scolaires, pouvoirs de police des maires

Pôle Actions de l'Etat :

Gestion de la dotation d'Equipement des territoires ruraux

ICPE, captages
Expulsions locatives
Suivi des entreprises

Secrétariat du sous-préfet :

Gestion du budget des services administratifs et de la résidence
Logistique et sécurité des locaux et du personnel
Distinctions honorifiques

ARTICLE 7 - Les attributions de la Sous- Préfecture d'**ARGENTAN** sont ainsi fixées :

Pôle accueil du public et réglementation :

- Pôle départemental Législation funéraire : habilitations des opérateurs funéraires, dérogations au délai d'inhumation et de crémation, transports de corps et laissez-passer, conseil aux collectivités locales
- Professions réglementées : agences immobilières, débits de boisson, loueurs d'alambrics, gardes particuliers, explosifs, feux d'artifice et artificiers, revendeurs d'objets mobiliers, domiciliataires d'entreprises
- Pôle départemental Sports et loisirs : manifestations aériennes et police de l'air, jeux, loterie, tombola, casino, boxe, salons et foires, ball-traps, hippisme, cartes de guides et interprètes, épreuves sportives (pour les arrondissements d'Argentan et de Mortagne-au-Perche)

Pôle Collectivités locales :

Contrôle de légalité et conseil aux collectivités locales (communes et établissements publics de coopération intercommunale) : fonctionnement des institutions locales, domanialité publique, intercommunalité, urbanisme, affaires scolaires, pouvoirs de police des maires

Pôle Actions de l'Etat :

Gestion de la dotation d'Equipement des territoires ruraux
ICPE, captages
Expulsions locatives
Suivi des entreprises

Secrétariat du sous-préfet :

Gestion du budget des services administratifs et de la résidence
Logistique et sécurité des locaux et du personnel
Distinctions honorifiques

ARTICLE 8 - L'arrêté préfectoral du 28 novembre 2013 modifié portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Orne et fixant les attributions des directions, des services et des bureaux de la Préfecture est abrogé.

ARTICLE 9 – Le présent arrêté prendra effet à compter du 3 juin 2015.



PRÉFET DE L'ORNE

**DIRECTION DES RESSOURCES
ET DES MOYENS**

Bureau des Ressources Humaines, des Finances et des Dotations de l'Etat

Affaire suivie par Patricia BRIONNE
Tel : 02.33.80.60.12

ARRETE

LE PREFET DE L'ORNE,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat et à l'ouverture de recrutement réservés dans ce corps,

VU l'arrêté préfectoral du 2 juin 2015 fixant les attributions des directions et des bureaux de la préfecture de l'Orne,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire du 7 mai 2015.

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'ORNE,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Amaury LEBRETON, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, est nommé chef du bureau du contrôle de légalité à compter du 2 juin 2015.

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Orne.

ALENCON, le 2 juin 2015
LE PREFET,

Isabelle DAVID



PRÉFET DE L'ORNE

**DIRECTION DES RESSOURCES
ET DES MOYENS**

Bureau des Ressources Humaines, des Finances et des Dotations de l'Etat

Affaire suivie par Patricia BRIONNE
Tel : 02.33.80.60.12

ARRETE

LE PREFET DE L'ORNE,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat et à l'ouverture de recrutement réservés dans ce corps,

VU l'arrêté préfectoral du 2 juin 2015 fixant les attributions des directions et des bureaux de la préfecture de l'Orne,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire du 7 mai 2015.

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'ORNE,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Madame Claudine CHALMEL, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, est nommée chef du bureau des élections et de la réglementation à compter du 2 juin 2015.

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Orne.

ALENCON, le 2 juin 2015
LE PREFET,

Isabelle DAVID



PRÉFET DE L'ORNE

**DIRECTION DES RESSOURCES
ET DES MOYENS**

Bureau des Ressources Humaines, des Finances et des Dotations de l'Etat

Affaire suivie par Patricia BRIONNE
Tel : 02.33.80.60.12

ARRETE

LE PREFET DE L'ORNE,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat et à l'ouverture de recrutement réservés dans ce corps,

VU l'arrêté préfectoral du 2 juin 2015 2015 fixant les attributions des directions et des bureaux de la préfecture de l'Orne,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire du 7 mai 2015.

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'ORNE,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Madame Armelle ROUSSET, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, est nommée chef du bureau des finances des collectivités à compter du 2 juin 2015.

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Orne.

ALENCON, le 2 juin 2015
LE PREFET,

Isabelle DAVID



PRÉFET DE L'ORNE

**DIRECTION DES RESSOURCES
ET DES MOYENS**

Bureau des Ressources Humaines, des Finances et des Dotations de l'Etat

Affaire suivie par Patricia BRIONNE
Tel : 02.33.80.60.12

ARRETE

LE PREFET DE L'ORNE,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat et à l'ouverture de recrutement réservés dans ce corps,

VU l'arrêté préfectoral du 2 juin 2015 fixant les attributions des directions et des bureaux de la préfecture de l'Orne,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire du 7 mai 2015.

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'ORNE,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Madame Béatrice BERTIN, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, est nommée chef du bureau de l'intégration et de l'immigration à compter du 2 juin 2015.

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Orne.

ALENCON, le 2 juin 2015
LE PREFET,

Isabelle DAVID



PRÉFET DE L'ORNE

**DIRECTION DES RESSOURCES
ET DES MOYENS**

Bureau des Ressources Humaines, des Finances et des Dotations de l'Etat

Affaire suivie par Patricia BRIONNE
Tél : 02.33.80.60.12

ARRETE

LE PREFET DE L'ORNE,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat,

VU l'arrêté préfectoral du 2 juin 2015 fixant les attributions des directions et des bureaux de la préfecture de l'Orne,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire du 7 mai 2015,

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'ORNE,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : M. Yann PALLIER, secrétaire administratif de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, est nommé adjoint au chef du bureau de l'intégration et de l'immigration à compter du 2 juin 2015

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Orne.

ALENCON, le 2 juin 2015
LE PREFET,

Isabelle DAVID



PRÉFET DE L'ORNE

**DIRECTION DES RESSOURCES
ET DES MOYENS**

Bureau des Ressources Humaines, des Finances et des Dotations de l'Etat

Affaire suivie par Patricia BRIONNE
Tel : 02.33.80.60.12

ARRETE

LE PREFET DE L'ORNE,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat et à l'ouverture de recrutement réservés dans ce corps,

VU l'arrêté préfectoral du 2 juin 2015 fixant les attributions des directions et des bureaux de la préfecture de l'Orne,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire du 7 mai 2015.

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'ORNE,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Madame Marie-Paule LEROY, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, est nommée chef du bureau des titres d'identité et plate-forme inter-régionale des passeports à compter du 2 juin 2015.

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Orne.

ALENCON, le 2 juin 2015
LE PREFET,

Isabelle DAVID



PRÉFET DE L'ORNE

**DIRECTION DES RESSOURCES
ET DES MOYENS**

Bureau des Ressources Humaines, des Finances et des Dotations de l'Etat

Affaire suivie par Patricia BRIONNE
Tel : 02.33.80.60.12

ARRETE

LE PREFET DE L'ORNE,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 juin 2015 fixant les attributions des directions et des bureaux de la préfecture de l'Orne,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire du 7 mai 2015.

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'ORNE,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Madame Annick HUETTE, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, est nommée adjointe au chef du bureau des titres d'identité et plate-forme inter-régionale des passeports à compter du 2 juin 2015.

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Orne.

ALENCON, le 2 juin 2015
LE PREFET,
Isabelle DAVID



PRÉFET DE L'ORNE

**DIRECTION DES RESSOURCES
ET DES MOYENS**

Bureau des Ressources Humaines, des Finances et des Dotations de l'Etat

Affaire suivie par Patricia BRIONNE
Tel : 02.33.80.60.12

ARRETE

LE PREFET DE L'ORNE,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat et à l'ouverture de recrutement réservés dans ce corps,

VU l'arrêté préfectoral du 2 juin 2015 fixant les attributions des directions et des bureaux de la préfecture de l'Orne,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire du 7 mai 2015.

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'ORNE,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Hugues CUNEGATTI, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, est nommé chef du bureau des usagers de la route, à compter du 2 juin 2015.

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Orne.

ALENCON, le 2 juin 2015
LE PREFET,

Isabelle DAVID



PRÉFET DE L'ORNE

**DIRECTION DES RESSOURCES
ET DES MOYENS**

Bureau des Ressources Humaines, des Finances et des Dotations de l'Etat

Affaire suivie par Patricia BRIONNE
Tel : 02.33.80.60.12

ARRETE

LE PREFET DE L'ORNE,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat,

VU l'arrêté préfectoral du 2 juin 2015 fixant les attributions des directions et des bureaux de la préfecture de l'Orne,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire du 7 mai 2015,

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'ORNE,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : M. Michel MARSIL, secrétaire administratif de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, est nommé adjoint au chef du bureau des usagers de la route à compter du 2 juin 2015.

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Orne.

ALENCON, le 2 juin 2015
LE PREFET,
Isabelle DAVID



PRÉFET DE L'ORNE

**DIRECTION DES RESSOURCES
ET DES MOYENS**

Bureau des Ressources Humaines, des Finances et des Dotations de l'Etat

Affaire suivie par Patricia BRIONNE
Tel : 02.33.80.60.12

ARRETE

LE PREFET DE L'ORNE,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat et à l'ouverture de recrutement réservés dans ce corps,

VU l'arrêté préfectoral du 2 juin 2015 fixant les attributions des directions et des bureaux de la préfecture de l'Orne,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire du 7 mai 2015.

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'ORNE,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Reunan LE MAGADOU, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, est nommé chef du bureau des ressources humaines, à compter du 2 juin 2015.

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Orne.

ALENCON, le 2 juin 2015
LE PREFET,

Isabelle DAVID



PRÉFET DE L'ORNE

**DIRECTION DES RESSOURCES
ET DES MOYENS**

Bureau des Ressources Humaines, des Finances et des Dotations de l'Etat

Affaire suivie par Patricia BRIONNE
Tel : 02.33.80.60.12

ARRETE

LE PREFET DE L'ORNE,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 juin 2015 fixant les attributions des directions et des bureaux de la préfecture de l'Orne,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire du 7 mai 2015.

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'ORNE,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Madame Patricia BRIONNE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer, est nommée adjointe au chef du bureau des ressources humaines à compter du 2 juin 2015.

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Orne.

ALENCON, le 2 juin 2015
LE PREFET,
Isabelle DAVID



PRÉFET DE L'ORNE

**DIRECTION DES RESSOURCES
ET DES MOYENS**

Bureau des Ressources Humaines, des Finances et des Dotations de l'Etat

Affaire suivie par Patricia BRIONNE
Tel : 02.33.80.60.12

ARRETE

LE PREFET DE L'ORNE,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat et à l'ouverture de recrutement réservés dans ce corps,

VU l'arrêté préfectoral du 2 juin 2015 fixant les attributions des directions et des bureaux de la préfecture de l'Orne,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire du 7 mai 2015.

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'ORNE,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Raymond IRIART SORHONDO, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, est nommé chef du bureau de l'immobilier, de la logistique et du budget, à compter du 2 juin 2015.

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Orne.

ALENCON, le 2 juin 2015
LE PREFET,

Isabelle DAVID



PRÉFET DE L'ORNE

**DIRECTION DES RESSOURCES
ET DES MOYENS**

Bureau des Ressources Humaines, des Finances et des Dotations de l'Etat

Affaire suivie par Patricia BRIONNE
Tél : 02.33.80.60.12

ARRETE

LE PREFET DE L'ORNE,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 juin 2015 fixant les attributions des directions et des bureaux de la préfecture de l'Orne,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire du 7 mai 2015.

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'ORNE,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Madame Laure CHARTRAIN, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, est nommée adjointe au chef du bureau de l'immobilier, de la logistique et du budget à compter du 2 juin 2015.

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Orne.

ALENCON, le 2 juin 2015
LE PREFET,

Isabelle DAVID



PRÉFET DE L'ORNE

**DIRECTION DES RESSOURCES
ET DES MOYENS**

Bureau des Ressources Humaines, des Finances et des Dotations de l'Etat

Affaire suivie par Patricia BRIONNE
Tel : 02.33.80.60.12

A R R E T E

LE PREFET DE L'ORNE,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat et à l'ouverture de recrutement réservés dans ce corps,

VU l'arrêté préfectoral du 2 juin 2015 fixant les attributions des directions et des bureaux de la préfecture de l'Orne,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire du 7 mai 2015.

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'ORNE,

A R R E T E :

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Ange MARQUET, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, est nommé chef du bureau de la gestion de la cité administrative à compter du 2 juin 2015.

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Orne.

ALENCON, le 2 juin 2015
LE PREFET,

Isabelle DAVID



PRÉFET DE L'ORNE

**DIRECTION DES RESSOURCES
ET DES MOYENS**

Bureau des Ressources Humaines, des Finances et des Dotations de l'Etat

Affaire suivie par Patricia BRIONNE
Tel : 02.33.80.60.12

ARRETE

LE PREFET DE L'ORNE,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat et à l'ouverture de recrutement réservés dans ce corps,

VU l'arrêté préfectoral du 2 juin 2015 fixant les attributions des directions et des bureaux de la préfecture de l'Orne,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire du 7 mai 2015.

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'ORNE,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Madame Edith RUAULT, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, est nommée chef du service départemental de la communication interministérielle à compter du 2 juin 2015.

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Orne.

ALENCON, le 2 juin 2015
LE PREFET,

Isabelle DAVID

Secrétariat général
aux affaires départementales

**ARRETE DONNANT DELEGATION DE SIGNATURE
A M. MICHEL JACQUES DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS
ET ORGANISANT SA SUPPLEMENTATION
(NOR : 1123-15-00016)**

Le préfet de l'Orne, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 modifié portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret du 4 décembre 2014 nommant Mme Isabelle DAVID préfète de l'Orne ;
Vu l'arrêté ministériel nommant M. Michel JACQUES conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre mer en qualité de directeur à la préfecture de l'Orne ;
Vu l'arrêté ministériel nommant Mme Corinne PERCHERON conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre mer en qualité de directrice à la préfecture de l'Orne ;
Vu l'arrêté préfectoral du 2 juin 2015 portant organisation de la préfecture de l'Orne et fixant les attributions des directions et des bureaux ;
Vu l'arrêté préfectoral du 2 juin 2015 nommant M. Reunan LE MAGADOU chef du bureau des ressources humaines ;
Vu l'arrêté préfectoral du 2 juin 2015 nommant M. Raymond IRIART-SORHONDO chef du bureau de l'immobilier, de la logistique et du budget ;
Vu l'arrêté préfectoral du 2 juin 2015 nommant Mme Patricia BRIONNE adjointe au chef du bureau des ressources humaines ;
Vu l'arrêté préfectoral du 2 juin 2015 nommant Mme Laure CHARTRAIN adjointe au chef du bureau chef du bureau de l'immobilier, de la logistique et du Budget ;
Considérant que M. Joël DESMOULINS, chef d'équipe, M. Pascal VASSEUR et Mme Christiane FROMENTIN sont affectés à la mission courrier,

Arrête :

Art. 1er. – Délégation est donnée à M. Michel JACQUES, directeur, pour les attributions relevant des trois entités composant la direction des ressources et des moyens à l'effet de :

- 1A signer la correspondance courante touchant à l'instruction des affaires qui y sont traitées à l'exception des courriers assimilés aux recours administratifs,
1B signer les bordereaux d'envoi de dossiers, pièces, actes ou décisions.

Art. 2. – Délégation est donnée pour les fonctions d'ordonnateur secondaire à M. Michel JACQUES, à l'effet :

- 2A de signer les actes relatifs à l'exécution des dépenses (affectation, engagement, certification du service fait, liquidation, ordonnancement) relevant de tous les programmes des différents départements ministériels, lorsqu'aucune délégation n'a été consentie à un chef d'administration déconcentrée de l'Etat pour les dépenses correspondantes, ainsi que les pièces justificatives produites à l'appui, les modalités concernant le programme 307 étant traitées à l'article 3.
2B d'apposer la formule exécutoire :
2B.1 sur les titres de perception émis pour le recouvrement des créances de l'Etat, qui sont étrangères à l'impôt dû au domaine et dont le montant est inférieur à 5 000 €,
2B.2 sur les titres de perception émis pour le recouvrement des taxes parafiscales et redevances assimilées, dont le montant est inférieur à 5 000 €,

2B.3 sur les titres de réduction émis pour le recouvrement des taxes parafiscales et redevances assimilées, dont le montant est inférieur à 5 000 €.

Art. 3. – Délégation est donnée pour les fonctions d'ordonnateur secondaire à M. Michel JACQUES, à l'effet de signer les actes d'engagement des dépenses imputées sur l'UO 61 du programme 307 « administration territoriale » se rapportant au centre de coûts des Moyens et de la Logistique (ML), hors titre 2, au centre de coûts de l'Action Sociale, hors titre 2 et au centre de coûts des Ressources Humaines (RH), titre 2, relevant du ministère de l'intérieur, pour un montant inférieur ou égal à 3 000 € par opération.

Art. 4. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel JACQUES, la délégation de signature instituée aux articles 1, 2 et 3 est dévolue à Mme Corinne PERCHERON, directrice.

Art. 5. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel JACQUES et de Mme Corinne PERCHERON, la délégation de signature instituée à l'article 1, à l'article 2 A et à l'article 3 en ce qui concerne le centre de coûts de l'Action Sociale, hors titre 2 et le centre de coûts des Ressources Humaines (RH), titre 2, relevant du ministère de l'intérieur, pour un montant inférieur ou égal à 500 € par opération est dévolue à M. Reunan LE MAGADOU.

Art. 6. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel JACQUES, de Mme Corinne PERCHERON et de M. REUNAN LE MAGADOU, la délégation de signature instituée à l'article 1, à l'article 2 partie 2A et à l'article 3, en ce qui concerne le centre de coûts des Ressources Humaines, titre 2, et le centre de coûts de l'Action Sociale, hors titre 2, est dévolue à Mme Patricia BRIONNE adjointe au chef du bureau, pour un montant inférieur ou égal à 1 000 € par opération.

Art. 7. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel JACQUES et de Mme Corinne PERCHERON, la délégation de signature instituée à l'article 1, à l'article 2 partie 2A en ce qui concerne l'UO 61 du programme 333 action 2 et à l'article 3, en ce qui concerne le centre de coûts des Moyens et de la Logistique, hors titre 2, est dévolue à M. Raymond IRIART-SORHONDO pour un montant inférieur ou égal à 1 000 € par opération.

Art. 8. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel JACQUES, de Mme Corinne PERCHERON et de M. Raymond IRIART-SORHONDO, la délégation de signature instituée à l'article 1, à l'article 2 partie 2A en ce qui concerne l'UO 61 du programme 333 action 2 et à l'article 3, en ce qui concerne le centre de coûts des Moyens et de la Logistique, hors titre 2, est dévolue à Mme Laure CHARTRAIN adjointe au chef du bureau, pour un montant inférieur ou égal à 500 € par opération.

Art. 9. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel JACQUES, de Mme Corinne PERCHERON, de M. Raymond IRIART-SORHONDO et de Mme Laure CHARTRAIN, la délégation de signature instituée à l'article 3 est également dévolue, dans la limite de leurs attributions et compétences, à M. Gérard GILLES, M. Jean-Marie BAILLEUX et M. Frédéric RUAULT, à l'effet de signer les actes d'engagement des dépenses imputées sur l'UO du programme 307 « administration territoriale » (centre de coûts des Moyens et de la Logistique, hors titre 2), pour un montant inférieur ou égal à 225 € par opération.

Art. 10. – M. Joël DESMOULINS, chef de l'équipe courrier, Mme Christiane FROMENTIN et M. Pascal VASSEUR sont autorisés à signer les remises de recommandés, chronoposts, enveloppes, colis et colisimos remis contre signature et les bordereaux de réception des enveloppes et colis livrés par les entreprises de transports privées.

Art. 11. – L'arrêté préfectoral n° 1123-14-00070 du 29 décembre 2014 est abrogé.

Art. 12. – Le présent arrêté prendra effet le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs.

Art. 13. – Le secrétaire général de la préfecture de l'Orne et le directeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Orne.

Fait à Alençon, le 2 juin 2015

Le Préfet,

Isabelle DAVID

**ARRETE ORGANISANT LES DELEGATIONS DE SIGNATURE
AU SEIN DE LA DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES ET DES COLLECTIVITES LOCALES
(NOR 1123-15-00017)**

Le préfet de l'Orne, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 4 décembre 2014 nommant Mme Isabelle DAVID préfète de l'Orne ;

Vu l'arrêté ministériel nommant Mme Corine PERCHERON, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de directrice à la préfecture de l'Orne ;

Vu l'arrêté ministériel nommant M. Michel JACQUES, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de directeur à la préfecture de l'Orne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juin 2015 portant organisation de la préfecture de l'Orne et fixant les attributions des directions et des bureaux ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juin 2015 nommant M. Hugues CUNEGATTI chef du bureau des usagers de la route ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juin 2015 nommant M. Amaury LEBRETON chef du bureau du contrôle de légalité ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juin 2015 nommant Mme Armelle ROUSSET chef du bureau des finances des collectivités ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juin 2015 nommant Mme Béatrice BERTIN chef du bureau de l'intégration et de l'immigration ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juin 2015 nommant Mme Marie-Paule LEROY chef du bureau des titres d'identité et de la plateforme inter-régionale des passeports ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juin 2015 nommant Mme Claudine CHALMEL chef du bureau des élections et de la réglementation ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juin 2015 nommant M. Michel MARSIL adjoint au chef du bureau des usagers de la route ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juin 2015 nommant M. Yann PALLIER adjoint au chef du bureau de l'intégration et de l'immigration ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juin 2015 nommant Mme Annick HUETTE adjointe au chef du bureau des titres d'identité et de la plateforme inter-régionale des passeports,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à Mme Corine PERCHERON, directrice, à l'effet de signer les documents suivants répartis par bureau :

1A bureau des usagers de la route :

- 1A.1 arrêtés de suspension immédiate et arrêtés de suspension provisoire d'urgence du permis de conduire y compris la conduite sous l'emprise de stupéfiants ainsi que les décisions d'échanges ou de refus d'échange de permis étrangers,
- 1A.2 récépissé de remise d'un permis de conduire invalidé pour solde de points nul (Réf 44),
- 1A.3 arrêté rapportant un précédent arrêté (Réf 56),

1

- 3-8 carte professionnelle de conducteur de taxi,
- 3-9 fiche médicale de conducteur de taxi-ambulance,
- 3-10 récépissé de dépôt de demande d'agrément de gardien de fourrière de véhicules,
- 3-11 récépissé de dépôt de demande d'agrément des dépanneurs sur les autoroutes,
- 3-12 exécution des réquisitions des autorités de police et de gendarmerie,
- 3-13 récépissé de déclaration de manifestations sportives se déroulant sur la voie publique et non soumises à autorisation pour l'arrondissement d'Alençon,
- 3-14 récépissé de dépôt de demande d'homologation de circuits automobiles et autres engins motorisés,
- 3-15 correspondances et attestations relatives aux certificats d'immatriculation.

Art. 4. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues CUNEGATTI, la délégation de signature instituée à l'article 3 est dévolue à M. Michel MARSIL, adjoint au chef du bureau des usagers de la route.

Art. 5. – Délégation est donnée à M. Amaury LEBRETON, chef du bureau du contrôle de légalité, pour signer :

- les correspondances liées à la préparation des commissions gérées dans le bureau : CODERST (conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques), CDNPS (commission départementale de la nature, des paysages et des sites),

- les accusés de réception de dépôts de dossiers, ou de compléments de dossiers, au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement et de l'aménagement commercial et lettres de transmission aux services instructeurs,

- les correspondances en réponse à toutes demandes d'information non contentieuses.

Art. 6. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Amaury LEBRETON, la délégation de signature instituée à l'article 5 est dévolue à Mme Corine PERCHERON.

Art. 7. – Délégation est donnée à Mme Armelle ROUSSET, chef du bureau des finances des collectivités, pour signer :

- les états de notification des taux d'imposition des taxes directes locales des communes et des EPCI à fiscalité propre,
- les états de notification des bases d'imposition prévisionnelles à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des communes,
- les correspondances relatives aux dotations et subventions de l'Etat.

Art. 8. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Armelle ROUSSET, la délégation de signature instituée à l'article 7 est dévolue à Mme Corine PERCHERON.

Art. 9. – Délégation est donnée soit à Mme Corine PERCHERON, directrice, soit à Mme Béatrice BERTIN, chef du bureau de l'intégration et de l'immigration, pour signer :

les récépissés de dépôt de dossier de demande de déclaration de nationalité française, les déclarations de nationalité française, les attestations sur l'honneur de communauté de vie, les récépissés de dépôt de déclaration, les procès-verbaux de notification d'un décret d'opposition, les procès-verbaux de notification d'une décision de refus d'enregistrement, les procès-verbaux de restitution d'une déclaration annulée et de l'attestation d'acquisition y afférente, les procès-verbaux de carence et les procès-verbaux de désistement d'une demande d'acquisition de la nationalité française par mariage concernant les étrangers souhaitant acquérir la nationalité française en raison du mariage.

Art. 10. – Délégation est donnée à Mme Béatrice BERTIN, chef du bureau de l'intégration et de l'immigration, pour signer :

- bordereau d'envoi des demandes de fabrication des cartes de séjour, sauf-conduit,
- prolongation de visas de court séjour,
- visa de régularisation,
- document de circulation pour étrangers mineurs,
- titre d'identité républicain,
- maquettes des titres de séjour,
- document de voyage collectif pour étrangers mineurs,
- inscription du visa sur le passeport des étrangers les autorisant à se rendre dans les DOM-TOM.

3

1B bureau du contrôle de légalité :

- 1B.1 déclaration au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) : lettre de transmission aux pétitionnaires et lettre d'information aux services partenaires de la procédure et aux collectivités,
- 1B.2 enregistrement et autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) : lettre d'information aux services partenaires de la procédure et aux collectivités,
- 1B.3 autorisation spéciale de travaux en site classé,
- 1B.4 saisine du tribunal administratif pour la nomination des commissaires enquêteurs,
- 1B.5 correspondances avec le tribunal administratif pour la transmission de documents (rapport d'enquête, conclusions du commissaire enquêteur) liés aux enquêtes publiques,

1C bureau des finances des collectivités :

- 1C.1 correspondances aux élus n'ayant pas le caractère de lettre d'observation,

1D bureau de l'intégration et de l'immigration :

- 1D.1 arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière des étrangers, arrêtés d'obligation de quitter le territoire français et placement en rétention administrative des étrangers faisant l'objet d'une mesure d'éloignement, demande de prolongation d'une mesure de placement en rétention administrative des étrangers et réquisition d'escorte des étrangers faisant l'objet d'une mesure d'éloignement,

- 1D.2 mémoires relatifs au contentieux des étrangers,

- 1D.3 Concernant la naturalisation par décret :

- Avis favorable des dossiers transmis au ministère de l'intérieur,
- Décision de rejet, d'ajournement, d'irrecevabilité et de classement sans suite adressé au postulant,

- 1D.4 Concernant la déclaration de nationalité par mariage avec un Français :

- Avis favorable, défavorable, réservé des dossiers transmis à la Sous-Direction de l'Accès à la Nationalité Française,

1E bureau des titres d'identité et de la plateforme inter régionale des passeports :

- 1E.1 transmission de signalement d'opposition à sortie du territoire,
- 1E.2 transmission de signalement d'interdiction à sortie du territoire,

1F bureau des élections et de la réglementation :

- 1F.1 certificats d'affichage-

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corine PERCHERON, la délégation de signature instituée à l'article 1^{er} est dévolue à M. Michel JACQUES, directeur.

Art. 3 – Délégation est donnée à M. Hugues CUNEGATTI, chef du bureau des usagers de la route, pour signer :

- 3-1 correspondance relative aux permis de conduire,
- 3-2 certificat et permis internationaux,
- 3-3 décision administrative consécutive à un examen médical portant sur la validité du permis de conduire,
- 3-4 reconstitution de points du permis de conduire,
- 3-5 récépissé de dépôt de demande d'agrément des centres d'animation à la sécurité routière –reconstitution de points – sensibilisation à la sécurité routière,
- 3-6 récépissé de demande d'agrément de centre de contrôle technique des véhicules, des installations auxiliaires et des contrôleurs,
- 3-7 certificat d'aptitude à la profession de taxi,

2

Art. 11. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice BERTIN, la délégation de signature instituée à l'article 10 est dévolue à M. Yann PALLIER, adjoint au chef du bureau de l'intégration et de l'immigration.

Art. 12. – Délégation de signature est donnée soit à Mme Béatrice BERTIN, soit à M. Yann PALLIER et soit à Mme Céline COUSIN pour signer :

les procès-verbaux d'assimilation, les récépissés de dépôt de demande de naturalisation par décret et les demandes d'enquêtes effectuées auprès des services de police et de gendarmerie

Art. 13. – Délégation de signature est donnée soit à Mme Béatrice BERTIN, soit à M. Yann PALLIER, soit à Mme Céline COUSIN, soit à M. Pascal PLE, soit à Mme Audrey DUBOSCOQ, soit à Mme Martine CORDIER, soit à Sonia DROUIN pour signer :

les récépissés de demandes de titre de séjour, les récépissés de demandeur d'asile, les autorisations provisoires de séjour prévu par le CESEDA, les visas de retour, les convocations.

Art. 14. – Délégation est donnée à Mme Marie-Paule LEROY chef du bureau des titres d'identité et de la plateforme inter-régionale des passeports, pour signer :

- carnet et livret de circulation pour les forains, nomades et marchands ambulants et sans domicile fixe,
- carte nationale d'identité,
- correspondance relative aux passeports individuels ou collectifs.

Art. 15. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Paule LEROY, la délégation de signature instituée à l'article 14 est dévolue à Mme Annick HUETTE, adjointe au chef du bureau des titres d'identité et de la plateforme inter-régionale des passeports sauf en ce qui concerne les cartes nationales d'identité.

Art. 16. – Délégation est donnée soit à Mme Corine PERCHERON, soit à Mme Claudine CHALMEL chef du bureau des élections et de la réglementation, pour signer :

- récépissé de déclaration ou de retrait de candidature à toutes les élections,
- récépissé de déclaration, par les candidats aux élections politiques, de leur mandataire financier, personne physique.

Art. 17. – L'arrêté préfectoral n° 1123-14-00094 du 30 décembre 2014 est abrogé.

Art. 18. – Le présent arrêté prendra effet le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs.

Art. 19. – Le secrétaire général de la préfecture de l'Orne et la directrice sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Orne.

Fait à Alençon, le 2 juin 2015

Le Préfet,

Isabelle DAVID

4